

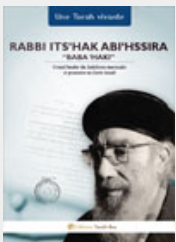


Traité Baba Metsia

Michna 7 - Chapitre 2

אָמַר אֶת הָאֲבֵדָה וְלֹא אָמַר אֶת סִמְנֶיהָ,
הָרִיזָה לֹא יִתֵּן לוֹ.
הַרְמִי,
אֲף עַל פִּי שֶׁאָמַר אֶת סִמְנֶיהָ,
הָרִיזָה לֹא יִתֵּן לוֹ, שֶׁנֶּאֱמַר: (דְּבָרִים כב,ב)
"עַד דָּרַשׁ אַחִיךָ אֹתוֹ",
עַד שֶׁתְּדַרֵּשׁ אֶת אַחִיךָ,
אִם רַמִּי הוּא, אִם אֵינוֹ רַמִּי.
כָּל דָּבָר שֶׁהוּא עוֹשֶׂה וְאוֹכֵל,
יַעֲשֶׂה וְיֹאכֵל,
וְדָבָר שֶׁאֵינוֹ עוֹשֶׂה וְאוֹכֵל,
יִמָּכֵר, שֶׁנֶּאֱמַר: (דְּבָרִים כב,ב)
"וְהִשְׁבֹּתוּ לוֹ",
רֵאֵה הֵיכָן תְּשִׁיבֵנוּ לוֹ.
מֶה יִהְיֶה בְּדַמִּים?
רַבִּי טַרְפוֹן אָמַר:
יִשְׁתַּמֵּשׁ בָּהֶן.
לְפִיכָן, אִם אֲבָדוּ, תֵּיב בְּאַחֲרֵיכֶן.
רַבִּי עֲקִיבָה אָמַר:
לֹא יִשְׁתַּמֵּשׁ בָּהֶן.
לְפִיכָן, אִם אֲבָדוּ, אֵינוֹ תֵּיב בְּאַחֲרֵיכֶן.

Concernant celui qui a spécifié le type de perte qu'il a subie, mais pas ses signes distinctifs, on ne la lui rend pas.
Concernant un escroc [préssumé], même s'il a détaillé ses signes distinctifs, on ne la lui rend pas, comme il est dit :
« [...] jusqu'à ce que ton frère le réclame [...] » (Dévarim 22,2) (passage que nos Sages interprètent, comme s'il était écrit : « [...] jusqu'à ce que tu interrogues ton frère, afin de savoir s'il est un escroc ou s'il n'en est pas un »).



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

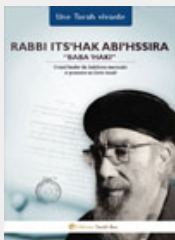
Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Toute chose « qui produit et qui mange », doit [continuer de] produire et [de] manger [chez celui qui l'a trouvée (après que fut passée la période de publication)]. [Par contre], une chose « qui ne produit pas et qui ne mange pas », doit être vendue [par celui qui l'a trouvée], comme il est dit : «et tu lui rendras », (passage que nos Sages interprètent, comme s'il était écrit : « Regarde comment procéder pour que tu la lui rendes (sans déperdition) ». Qu'en est-il de l'argent [du produit de la vente] ?

Rabbi Tarfon dit qu'il (celui qui l'a trouvé) peut l'utiliser [en attendant] (pour des projets personnels) [et que] c'est pour cela que s'il le perd, il en est responsable. [Par contre], Rabbi Akiva dit qu'il ne peut l'utiliser [en attendant] (pour des projets personnels) [et que] c'est pour cela qu'il s'il le perd, il n'en est pas responsable.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions